



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 décembre 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR**

Remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **400 000 F** pour couvrir les travaux de remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, selon l'audit des SIG du 24 novembre 2010.

D'amortir ce montant en 20 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 21 janvier 2011.**

Vandœuvres, le 22 décembre 2010

La Présidente du conseil municipal  
**Véronique CHRISTE**